

## J'administre les droits de mes gestionnaires

### Prérequis

Après avoir identifié mes gestionnaires lors de la réalisation de mon contrat de service, je dois établir le profil de chacun d'entre eux pour finaliser la création de leur compte et générer l'envoi des notifications électroniques afin que ces derniers puissent personnaliser leur mot de passe.

### MODE OPEATOIRE – Accès à la fonctionnalité d'administration des droits de mes gestionnaires

Une fois mon contrat de service réalisé (et ce, même s'il est encore en cours de prise en compte chez IN Groupe), je suis invité à me rendre dans la rubrique « Mes gestionnaires » de mon espace.

#### Situation 1

A validation de mon contrat, je clique sur le lien « Mes gestionnaires »



#### Situation 2

Je me rends de moi-même sur l'onglet « Mes gestionnaires » de mon espace



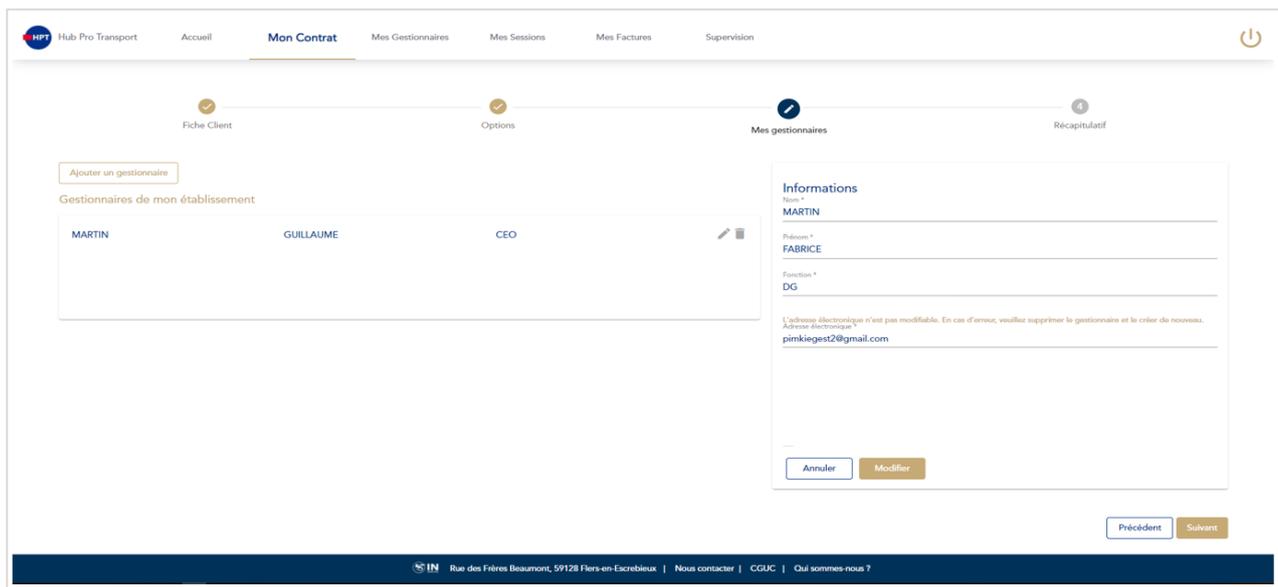
Pour rappel :

- La création, la modification de l'identité et la suppression des gestionnaires doit se faire depuis l'onglet « Mon contrat ».
- La gestion des droits d'accès aux différentes fonctionnalités doit se faire depuis l'onglet « Mes gestionnaires ».

## MODE OPEATOIRE – Administrer les droits de mes gestionnaires



### Je suis un établissement sans établissement secondaire



### Etape 1 – Clic sur « Gérer les droits » – Entraîne l'affichage de la fiche du gestionnaire

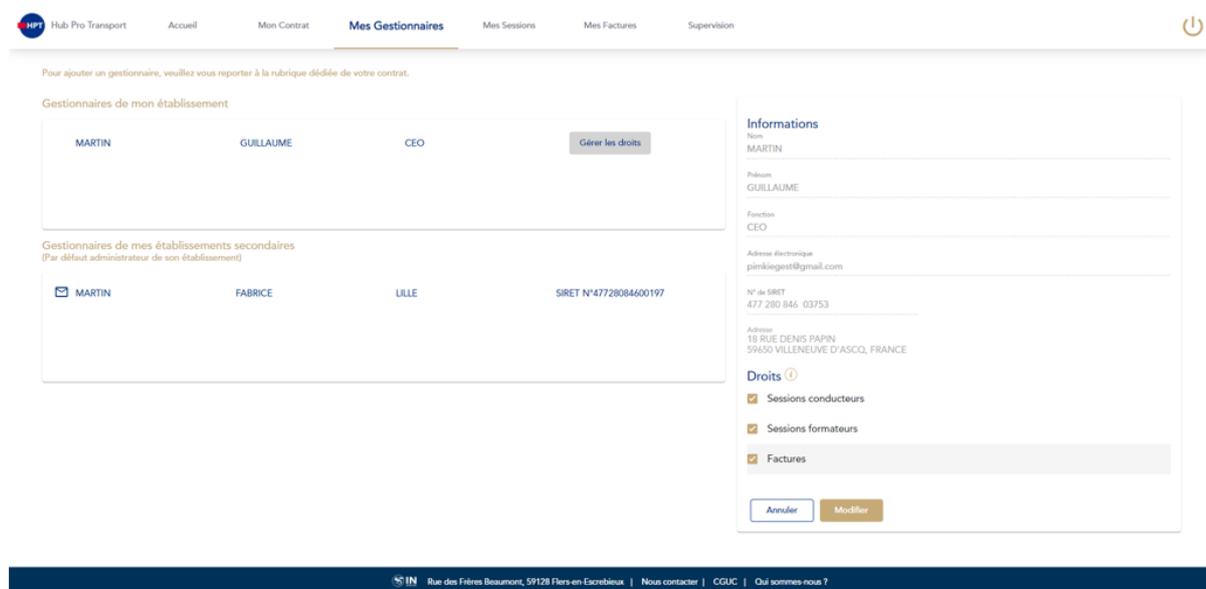
1. Informations du gestionnaire - Ces champs ne sont pas modifiables depuis cette fonctionnalité, je dois me rendre dans l'onglet « mon contrat » pour modifier une information liée à l'identité des gestionnaires.
2. J'octroie les droits de mon gestionnaire - Je coche pour octroyer les droits, je décoche pour les retirer.
  - Sessions conducteurs – donne accès à la fonction d'enregistrement des sessions de formation pour les stagiaires conducteurs.
  - Sessions formateurs – donne accès à la fonction de déclaration des formateurs/moniteurs pouvant obtenir une CQC.
  - Factures – donne accès aux duplicatas des factures reçues par le Centre de Formation par courrier électronique.
3. Je clique sur le bouton « Annuler » - Les droits octroyés ne sont pas conservés.

- Je clique sur le bouton « Modifier » - Les droits octroyés sont enregistrés. Le gestionnaire est notifié d'une invitation à la création de son compte.

**Etape 2 – Clic sur  – La notification pour personnalisation du mot de passe est de nouveau envoyée au gestionnaire.**

*A noter : Cette notification est valable 72 heures. Passé ce délai, le lien est caduc et le renvoi de notification est nécessaire pour permettre au gestionnaire de personnaliser son mot de passe et ainsi accéder à son compte et ses fonctionnalités.*

Je suis un établissement avec établissement(s) secondaire(s)



Hub Pro Transport Accueil Mon Contrat **Mes Gestionnaires** Mes Sessions Mes Factures Supervision

Pour ajouter un gestionnaire, veuillez vous reporter à la rubrique dédiée de votre contrat.

Gestionnaires de mon établissement

MARTIN	GUILLAUME	CEO	Gérer les droits
--------	-----------	-----	------------------

Gestionnaires de mes établissements secondaires  
(Par défaut administrateur de son établissement)

 MARTIN	FABRICE	LILLE	SIRET N°47728084600197
--	---------	-------	------------------------

**Informations**

Nom  
MARTIN

Nom  
GUILLAUME

Fonction  
CEO

Adresse électronique  
pinkiegest@gmail.com

N° de SIRET  
477 280 846 03753

Adresse  
18 RUE DENIS PAPIN  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ, FRANCE

**Droits**

- Sessions conducteurs
- Sessions formateurs
- Factures

Annuler Modifier

IN Rue des Frères Beaumont, 59128 Piers-en-Ecrebieux | Nous contacter | CGUC | Qui sommes-nous ?

La fonctionnalité d'administration des comptes de mes gestionnaires est identique à celle d'un établissement sans établissement secondaire.

**A noter - Les informations des gestionnaires de mes établissements secondaires ne sont présentes qu'à titre indicatif :**

Ces champs ne sont pas modifiables depuis cette fonctionnalité. Ces gestionnaires disposent par défaut des droits administrateurs de leur espace, afin qu'ils puissent personnaliser la partie du contrat spécifique à leur établissement et la gestion de leurs propres gestionnaires.